CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

n°CCTP/26/18.07 du 20.10.2026

ACCORD-CADRE
FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Organisation de l'Évènement « Festival des Entrepreneurs » de la CCI Marne Ardennes sur le Site de Reims

Lot 7 : Technique Audiovisuelle : Structures Scéniques, Son, Lumière, Vidéo, Captation, Mur LED et Distribution électrique

Consultation n°2026/CONSU/18 du 20 octobre 2026

CCI MARNE ARDENNES
42 rue Grande Étape - CS 90533
51010 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

1. Dispositions générales

1.1 — Objet du marché

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) définit les conditions techniques et les exigences applicables à la location, à la mise en place et à l'exploitation, pour la durée de l'événement, des prestations techniques du Festival des Entrepreneurs : structures scéniques, sonorisation, éclairage, vidéo et écrans, captation et retransmission en direct, écran géant de type mur LED, distribution électrique et gestion des fluides, ainsi que les dispositifs et moyens associés (barriérage, sanitaires extérieurs, moyens de communication et régie technique événementielle).

Ces prestations couvrent l'ensemble de la chaîne d'exécution : la livraison et le transport avec toutes les sujétions afférentes, le montage, l'installation, le câblage, le réglage, la mise en service, l'exploitation et la régie pendant l'événement, puis le démontage et l'enlèvement des matériels aux emplacements désignés par le maître d'ouvrage ou définis par le titulaire dans le cadre de sa conception.

Elles comprennent également la mise à disposition des moyens humains et matériels de manutention, de logistique et de régie nécessaires à la bonne réalisation des prestations, en amont, pendant et après le festival.

Le marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande. En conséquence, les prestations décrites au présent CCTP constituent un catalogue de prestations mobilisables, dont les quantités effectives seront arrêtées par la CCI au moyen de bons de commande successifs. Les descriptions techniques ci-après valent pour chaque prestation prise unitairement, indépendamment du volume qui en sera commandé.

Les prix comprennent les sujétions mineures, accessoires et normalement prévisibles nécessaires aux seules prestations commandées. Une prestation nouvelle excédant ces sujétions est intégrée au marché, lorsqu'un fondement de modification le permet, dans les conditions de l'article 17 du CCAP.

Les prestations sont réalisées dans les règles de l'art et conformément aux textes applicables à l'exécution des prestations, sous réserve des règles de modification du CCAP en cas d'évolution réglementaire, notamment en matière d'accessibilité, de normes relatives aux Établissements Recevant du Public (ERP), de sécurité incendie, de sécurité électrique et de développement durable.

1.2 — Esprit et ambiance de l'événement

Le Festival des Entrepreneurs se conçoit comme une immersion à part entière : un espace de rencontre, d'inspiration et de connexions où les entrepreneurs, partenaires et visiteurs du territoire se retrouvent sur deux journées. L'identité recherchée mêle un registre extérieur convivial et « guinguette », teinté de modernité, à un univers intérieur résolument entrepreneurial, décliné dans l'ensemble des espaces du festival.

Les prestations techniques retenues par le titulaire doivent servir cette identité et garantir la qualité de l'expérience : une diffusion sonore et vidéo maîtrisée, une captation et une retransmission fluides des temps forts, une mise en lumière cohérente avec l'ambiance festive. L'atmosphère générale, accueillante, innovante et stimulante, doit susciter l'engagement et refléter l'esprit d'entreprendre.

1.3 — Publics, usages et fonctions

Publics : entrepreneurs, porteurs de projet et créateurs d'entreprise ; intrapreneurs ; dirigeants, managers, responsables de service et cadres ; salariés ; partenaires de l'événement ; partenaires institutionnels et responsables locaux ; collaborateurs de la CCI ; grand public et visiteurs.

Usages : espace d'accueil ; espaces d'attente et d'échange ; espaces de réunion et de rendez-vous, en intérieur comme en extérieur ; espaces de vie et de circulation ; espaces de détente ; espaces d'ateliers ; espaces d'animations ; espaces de conférence ; espaces de restauration et de convivialité.

Fonctions : sonorisation et diffusion ; captation et retransmission en direct ; diffusion vidéo et affichage dynamique ; prestations scéniques ; mise en lumière ; distribution électrique et gestion des fluides ; régie technique ; manutention et logistique.

1.4 — Articulation et déroulé du festival sur les deux jours

Le festival se déroule sur deux journées, en journée pour les ateliers, conférences et animations, et en soirée pour les temps forts festifs. Le déroulé prévisionnel ci-après conditionne le dimensionnement des prestations (montée en charge du son et de la vidéo selon les temps forts, bascule des diffusions, exploitation de l'éclairage nocturne, présence du personnel technique et de régie). Ce séquencement est prévisionnel et pourra être ajusté ; il est communiqué au titulaire pour lui permettre d'adapter ses moyens.

Jour 1 (prévisionnel)

- 9h00 – 12h00 : inauguration (suivie d'un pot d'accueil léger), puis ateliers et conférences des partenaires
- 12h00 – 13h00 : conférence thématique du jour ;
- 12h00 – 14h00 : break des ateliers et conférences, et Banquet des Entrepreneurs ;
- 14h00 – 17h00 : reprise des ateliers, conférences et animations ;
- 17h00 – 18h00 : break de ces activités pour laisser place à la conférence thématique de clôture du jour
- 18h00 – 20h00 : activation forte des food-trucks, beer-trucks et de la restauration ;
- 18h30 – 23h00 : soirée du Festival des Entrepreneurs, réservée aux invités sous le chapiteau principal ;
- 20h00 : fermeture des portes aux visiteurs ;
- 00h00 : fermeture du site à tous les publics.

Jour 2 (prévisionnel)

- 9h00 – 12h00 : ateliers et conférences ;
- 12h00 – 13h00 : conférence thématique du jour ;
- 12h00 – 14h00 : break des ateliers et conférences, et Banquet des Entrepreneurs ;
- 14h00 – 17h00 : reprise des ateliers, conférences et animations ;
- 17h00 – 18h00 : break de ces activités pour laisser place à la conférence thématique de clôture du jour
- 18h00 – 23h00 : Garden Party, ouverte à tous, animée par un set DJ ;
- 00h00 : fermeture du site et des portes à tous les publics.

Incidences sur les prestations du présent lot. Le titulaire tient compte de ce déroulé pour la disponibilité et la montée en charge de la sonorisation et de la vidéo selon les temps forts (conférences thématiques de mi-journée et de clôture) ; la bascule des diffusions locales (ateliers) vers le live général du plateau radio en dehors des créneaux d'atelier ; l'exploitation de l'éclairage nocturne sur les créneaux de soirée du jour 1 et de Garden Party du jour 2 ; la présence et la mobilisation du personnel technique et de régie sur l'amplitude des deux journées, soirée comprise.

2. Description du lot et principe de commande

2.1 — Composition du lot

La prestation objet du présent lot se compose des familles suivantes :

- structures scéniques et dispositifs d'occultation ;
- prestations techniques son, lumière, vidéo et régie de site ;
- dispositifs de captation et de retransmission en direct ;
- dispositif de diffusion audiovisuelle sur mur LED extérieur ;
- éclairage nocturne d'ambiance activable en soirée ;
- distribution électrique intérieure et extérieure et gestion des fluides, y compris pour l'alimentation d'un système sanitaire extérieur ;
- barriérage, sanitaires extérieurs et moyens de communication ;
- manutention, engins, logistique et transport nécessaires aux prestations techniques ;
- régie technique événementielle ;
- autres prestations et matériels associés.

Chaque prestation comprend, sauf mention contraire, la location, le transport, la maintenance pendant la durée d'exploitation, le montage, le câblage, la mise en service et le démontage. Le titulaire débarrasse le site de tout emballage, résidu et produit issu de son intervention et restitue les lieux en état de fonctionnement.

Le présent lot s'articule avec les autres lots du marché et avec les prestations conservées par la CCI ou confiées à des tiers. En particulier, les chapiteaux, tentes et structures (CTS) et leurs éléments associés (planchers, rampes, protections, plan pluie), sur lesquels les installations techniques du présent lot prennent appui, relèvent du lot dédié aux structures ; les aménagements scénographiques, le mobilier et la décoration, la restauration, ainsi que le gardiennage et la sécurité ne relèvent pas du présent lot. Le titulaire assure la coordination technique de ses interventions avec ces intervenants, sans en assumer le pilotage.

2.2 — Principe de commande par bons de commande

Le marché étant exécuté par bons de commande, les besoins réels de la CCI seront précisés, pour chaque phase de l'événement, par l'émission de bons de commande faisant référence aux prix unitaires du bordereau. Les besoins réels sont communiqués au titulaire retenu dans les meilleurs délais afin de garantir la préparation et la bonne exécution de l'événement.

En conséquence :

- les descriptions techniques du présent CCTP sont rédigées à l'unité de prestation (par espace, par équipement, par surface ou par journée selon le cas), sans préjuger du volume commandé ;
- les quantités mentionnées à titre indicatif dans les documents de consultation (détail quantitatif estimatif) n'ont aucune valeur d'engagement de commande ; elles servent uniquement à l'appréciation et à la comparaison des offres ;
- la CCI se réserve la faculté de commander tout ou partie des prestations décrites, en fonction des besoins effectifs de l'événement.

3. Caractéristiques techniques communes

3.1 — Localisation et documents de référence

L'ensemble du site se situe au 12 rue André Huet – 51100 Reims. Sont joints au dossier de consultation : le dossier de presse de présentation de l'événement, le plan officiel du festival, la charte graphique du festival, des photographies des espaces, des rendus 3D prévisionnels de l'implantation, et les plans du site aux formats PDF et DWG. Ces documents constituent une base de travail prévisionnelle ; l'implantation définitive est arrêtée en coordination avec la CCI et avec le titulaire du lot dédié aux structures, sur lesquelles les installations techniques prennent appui.

3.2 — Implantation des prestations techniques

Le titulaire tient compte, pour l'implantation de ses prestations, des contraintes des différents espaces et de leur accessibilité (PMR, dispositions ERP), des cheminements de câbles et de leur protection, de la distribution cohérente du son et de la vidéo entre les espaces, et de la cohérence avec la thématique et l'ambiance du festival. Les installations techniques s'appuient sur les structures (CTS) mises en place au titre du lot dédié ; le titulaire coordonne son intervention avec celle du titulaire des structures. En cas de modification de l'implantation en cours de projet, les quantités et les prestations concernées sont indiquées au titulaire retenu dans les meilleurs délais.

3.3 — Exigences techniques générales

L'ensemble des matériels et équipements est réputé conforme, sécurisé et de qualité, tant dans ses composants que dans ses pièces d'assemblage, câblages et accessoires. Tous les matériels répondent aux exigences de résistance, de stabilité et de sécurité correspondant à un usage en ERP et en extérieur, y compris au regard des conditions climatiques (étanchéité, indice de protection adapté, tenue au feu selon les classements requis). Les matériels installés en extérieur sont protégés contre les intempéries et sécurisés ; les structures autoportantes (écrans, mur LED) sont lestées et stabilisées.

3.4 — Exigences esthétiques

L'implantation des prestations techniques répond à un objectif de traitement harmonieux et discret, en cohérence avec la thématique et l'ambiance du festival. Les matériels apparents (écrans, enceintes, câblages, régie) sont intégrés avec soin ; les cheminements de câbles sont occultés et protégés. Le choix des matériels et de leur intégration est arrêté avec le titulaire au vu des propositions présentées, dans le respect de la charte graphique du festival.

3.5 — Développement durable

Le titulaire réduit les impacts de ses prestations par le réemploi des matériels, leur durée d'usage, la réduction des emballages et déchets et la sobriété électrique : équipements adaptés, réglages, pilotage et extinction hors exploitation lorsque la sécurité le permet. Les transports sont organisés pour limiter les trajets.

3.6 — Normes et conformité

Les prestations du titulaire sont conformes à l'ensemble des lois, décrets, arrêtés, règlements, circulaires, normes et textes européens, nationaux ou locaux applicables, en particulier aux dispositions régissant les ERP, la sécurité incendie, la sécurité électrique et l'accessibilité. L'absence d'énumération exhaustive de ces textes ne saurait être invoquée par le titulaire, réputé les connaître.

Le titulaire fournit tous les éléments permettant de vérifier la qualité et la conformité des matériels (classements de réaction au feu, certificats de laboratoire, procès-verbaux, conformité électrique des installations). Les installations électriques sont réalisées et protégées conformément aux normes en vigueur, avec les dispositifs de protection adaptés à un usage en extérieur et en présence

de public. Les matériels et structures scéniques recevant ou accueillant du public respectent les exigences de sécurité correspondantes (stabilité, charge admissible, tenue au feu).

Les prestations techniques de sonorisation, d'éclairage, de vidéo, de captation, de diffusion et de distribution électrique sont exécutées dans le respect des textes et normes en vigueur, et notamment :

A. Installations électriques temporaires et ERP

- *Le Code de la construction et de l'habitation et l'arrêté du 25 juin 1980 modifié (règlement de sécurité ERP), pour les installations techniques dans les établissements recevant du public.*
- *Les normes applicables aux installations électriques dans les ERP et aux installations temporaires utilisées pour les spectacles et manifestations, notamment pour la distribution électrique, les armoires, câbles, protections et mises à la terre.*

B. Structures techniques et accroches

- *Les normes et règles professionnelles relatives aux structures scéniques, ponts lumière, accroches, supports de projecteurs, murs LED et autres équipements suspendus ou en hauteur, notamment en matière de résistance mécanique, de stabilité et de calcul de charges.*

C. Sécurité incendie, évacuation et éclairage de sécurité

- *Les dispositions du règlement de sécurité ERP relatives à l'éclairage de sécurité, à la signalisation des issues de secours et, le cas échéant, aux systèmes de sonorisation de sécurité.*

D. Bruit et environnement

- *Les dispositions du Code de la santé publique et du Code de l'environnement relatives aux niveaux sonores admissibles, aux émergences sonores et à la prévention des nuisances sonores générées par les installations de sonorisation*

4. Description des prestations par espace

Les prestations ci-après sont décrites par espace et par nature. Sauf mention contraire, chaque prestation est mobilisable par bon de commande. Les quantités sont précisées au détail quantitatif estimatif et n'ont pas valeur d'engagement de commande. Pour l'ensemble des espaces, les prestations de sonorisation raccordées à la régie de site permettent la retransmission des annonces du speaker et du live général. L'exploitation technique de l'ensemble des espaces est assurée par la régie technique événementielle décrite à l'article 7.

4.1 — Hall d'accueil

Localisation et usage. Espace d'accueil principal situé dans le Bâtiment RaCCIne (surface d'environ 15,90 × 11,60 m), point d'entrée et d'immersion dans l'univers du festival. Il accueille la régie technique son et vidéo centrale du festival.

Régie son / vidéo centrale et diffusion générale du site. La retransmission sonore issue de cette régie doit couvrir l'ensemble du site, en intérieur comme en extérieur, billetterie comprise, de manière homogène.

Minima attendus. Console de mixage numérique d'au moins 24 voies, extensible, permettant une gestion multizone de la diffusion (traitement et envoi de signaux différenciés selon les zones) ; amplification et points de diffusion dédiés au Hall.

Mode de diffusion multizone. Le mode de renvoi du signal général vers les différentes zones du site (liaison HF, réseau audio ou solution mixte) est proposé et chiffré par le titulaire, selon deux solutions au bordereau (solution par liaison HF ; solution par réseau audio).

Diffusion vidéo. Mise à disposition de 2 écrans connectés / Smart TV sur pied de 50″ minimum, avec dispositif de raccordement HDMI, destinés à la diffusion des supports et du live.

Distribution électrique. Petite distribution de type multiprises PC16 et prolongateurs sur les zones d'animation, en s'appuyant sur les installations existantes du site, avec occultation et protection des cheminements de câbles.

Prestations techniques. Exploitation assurée par la régie technique événementielle (article 7).

4.2 — Cafétéria / Couloir

Localisation et usage. Espace situé dans le Bâtiment RaCCIne (cafétéria d'environ 9,60 à 11,20 m de développement, couloir d'environ 2,45 m de largeur). La cafétéria accueille la régie générale et le poste de commandement de sécurité (zone technique hors public, dont l'aménagement ne relève pas du présent lot).

Occultation et délimitation. Mise à disposition d'un dispositif d'occultation de type pipe and drape d'un développement d'environ 3 ml, destiné à l'occultation des portes et à la délimitation du couloir.

Distribution électrique et cheminements. Le cas échéant, occultation et protection des cheminements de câbles traversant ou desservant cette zone.

4.3 — Pavillon 4 (Salle 12P)

Localisation et usage. Salle intérieure d'environ 4,65 × 6,85 m, dédiée à des animations fixes de type atelier ou conférence pour un groupe restreint.

Diffusion du son. Mise à disposition d'un petit système de diffusion sonore autonome : 1 point de diffusion (1 enceinte de retour dans l'espace) et 1 micro HF dédié.

Distribution électrique. Petite distribution de type multiprises PC16 et prolongateurs sur la zone d'animation, en s'appuyant sur les installations existantes, avec occultation des cheminements.

Prestations techniques. Exploitation assurée par la régie technique événementielle (article 7).

4.4 — Salle 22P (espace d'animations spécifiques)

Localisation et usage. Salle intérieure d'environ 9,15 × 5,05 m, dédiée à l'accueil et à l'animation pour un groupe d'environ 40 personnes.

Diffusion du son. Mise à disposition d'un petit système de diffusion sonore autonome : 2 points de diffusion (2 enceintes de retour dans l'espace) et 1 micro HF dédié.

Distribution électrique. Petite distribution de type multiprises PC16 et prolongateurs sur la zone d'animation, en s'appuyant sur les installations existantes, avec occultation des cheminements.

Prestations techniques. Exploitation assurée par la régie technique événementielle (article 7).

4.5 — Pavillon 5 (Salle 60P)

Localisation et usage. Salle intérieure d'environ 11,10 × 8,70 m, dédiée à des animations fixes sur les deux jours du festival, organisée en plusieurs zones d'animation.

Diffusion du son. L'espace dispose d'un système sonore déjà en place ; aucune diffusion sonore supplémentaire n'est à fournir, sous réserve du raccordement et de la rediffusion du son du site sur ce système existant.

Diffusion vidéo. Aucun écran à fournir : l'espace est équipé d'un écran CCI déjà existant.

Distribution électrique. Petite distribution de type multiprises PC16 et prolongateurs sur les zones d'animation, en s'appuyant sur les installations existantes, avec occultation des cheminements.

Prestations techniques. Exploitation assurée par la régie technique événementielle (article 7).

4.6 — Entrée / Billetterie / Accueil extérieur

Localisation et usage. Espace situé en amont du site, premier point de contact du public (entrée-sortie du festival, billetterie, contrôle d'accès). Les structures (pagodes) relèvent du lot dédié aux structures ; le présent lot assure les prestations techniques sous ces structures.

Diffusion du son. Raccordement de l'espace à la diffusion générale du site (régie centrale, article 4.1) pour la diffusion des annonces d'accueil et du speaker.

Diffusion vidéo. Mise à disposition, sous les pagodes, d'un écran connecté / Smart TV de 50″ minimum pour la retransmission des supports et du live.

Distribution électrique. Distribution électrique et prolongateurs pour l'alimentation des postes de billetterie, de contrôle d'accès et d'accueil, en s'appuyant sur les installations existantes, avec occultation des cheminements.

Prestations techniques. Exploitation assurée par la régie technique événementielle (article 7).

4.7 — Patio

Localisation et usage. Patio du Bâtiment RaCCIne, espace semi-ouvert d'environ 12,20 × 12,20 m, dédié à l'accueil, à l'animation et à la détente. La protection solaire (voiles d'ombrage) relève du lot dédié aux structures.

Diffusion du son. Raccordement de l'espace à la diffusion générale du site (article 4.1) pour la musique d'ambiance et la retransmission du speaker.

Diffusion vidéo. Mise à disposition d'un écran connecté / Smart TV sur pied de 65″ minimum sur la zone d'animation. La diffusion vidéo est synchronisée avec la régie.

Distribution électrique. Distribution électrique et prolongateurs sur la zone d'animation et le bar VIP, en s'appuyant sur les installations existantes, avec occultation des cheminements.

Prestations techniques. Exploitation assurée par la régie technique événementielle (article 7).

4.8 — Extérieur site type détente (coworking, détente, bar à champagne, perron)

Localisation et usage. Ensemble d'espaces extérieurs de convivialité regroupant l'espace coworking, l'espace détente, le bar à champagne et le perron. La structure couverte du bar à champagne relève du lot dédié aux structures.

Diffusion du son. Raccordement de l'espace à la diffusion générale du site (article 4.1) pour la musique d'ambiance et la retransmission du speaker ; points de diffusion extérieurs assurant une couverture homogène.

Écran géant – mur LED extérieur. Présence, sur cet espace, d'un écran géant de type mur LED destiné à la diffusion des contenus de la CCI et de la retransmission du live. Ce dispositif est décrit à l'article 6.

Distribution électrique. Distribution électrique et prolongateurs sur les zones d'animation, de détente et le bar à champagne, en s'appuyant sur les installations existantes, avec occultation des cheminements. Une alimentation de puissance dédiée au mur LED est raccordée au TGBT (article 6).

Prestations techniques. Exploitation assurée par la régie technique événementielle (article 7).

4.9 — Espace extérieur tente stretch (Pavillons 1, 2 et 3)

Localisation et usage. Espace extérieur accueillant les Pavillons 1, 2 et 3, dédiés aux ateliers et conférences ainsi qu'aux animations. Les tentes stretch, planchers et protections relèvent du lot dédié aux structures.

Diffusion du son. Mise à disposition, par tente stretch (pavillon), d'un système de diffusion sonore extérieur raccordé à la diffusion générale du site, comprenant les points de diffusion nécessaires et 2 micros HF par tente.

Diffusion vidéo. Mise à disposition, par tente stretch (pavillon), d'un système de diffusion vidéo comprenant un écran principal connecté / Smart TV de 65″ minimum et 2 écrans de retour connectés / Smart TV de 50″ minimum.

Distribution électrique. Distribution électrique et prolongateurs sur les espaces d'animation, en s'appuyant sur les installations existantes, avec occultation des cheminements.

Prestations techniques. Exploitation assurée par la régie technique événementielle (article 7).

4.10 — Espace extérieur pagode (espace création, espace territoires)

Localisation et usage. Espace extérieur accueillant l'espace création et l'espace territoires, dédiés aux échanges, aux animations et à la détente. Les pagodes relèvent du lot dédié aux structures.

Diffusion du son. Mise à disposition d'un système de diffusion sonore extérieur pour la musique d'ambiance et la retransmission du speaker, raccordé à la diffusion générale du site, avec les micros HF nécessaires.

Diffusion vidéo. Mise à disposition d'un écran (TV) connecté / Smart TV sur pied de 50″ minimum, avec reprise de la retransmission du live.

Distribution électrique. Petite distribution de type multiprises PC16 et prolongateurs sur les espaces d'animation, en s'appuyant sur les installations existantes, avec occultation des cheminements.

Prestations techniques. Exploitation assurée par la régie technique événementielle (article 7).

4.11 — Espace extérieur 3 (espace complémentaire arrière CCI)

Localisation et usage. Espace complémentaire situé à l'arrière du site de la CCI, mobilisé pour accueillir des rendez-vous partenaires et des animations. Les pagodes relèvent du lot dédié aux structures.

Diffusion du son. Mise à disposition de 2 systèmes de diffusion son, à raison de 2 points de retour son par espace, raccordés à la diffusion générale du site, avec les micros HF nécessaires.

Diffusion vidéo. Mise à disposition de 1 écran (TV) connecté / Smart TV de 50″ minimum par îlot, pour la diffusion des supports et la retransmission du live.

Distribution électrique. Petite distribution de type multiprises PC16 et prolongateurs sur les espaces d'animation, en s'appuyant sur les installations existantes, avec occultation des cheminements.

Prestations techniques. Exploitation assurée par la régie technique événementielle (article 7).

4.12 — Éclairage nocturne activable en soirée (ensemble du site extérieur)

Objet et usage. Le festival se déroulant en journée, l'éclairage d'ambiance n'est requis qu'en configuration nocturne, pour les temps forts de soirée (soirée VIP du premier jour, Garden Party du second jour).

Nature des prestations.

- Mise en valeur des espaces arborés et de la végétation du site (mise en lumière douce, en reflets, sans éblouissement) ;
- guirlandes guinguette sur les autres espaces extérieurs de convivialité, à l'exclusion des guirlandes intérieures du chapiteau et des dispositifs expressément compris dans un autre poste ;
- scénographie lumineuse dédiée à la mise en valeur du chapiteau principal pour la soirée VIP du premier jour ;
- mise en valeur nocturne des chapiteaux et tentes par un éclairage léger, orienté sur la végétation et les reflets des toiles, sans éclairage agressif ;
- ambiance lumineuse cohérente avec l'identité guinguette / festival, contribuant à l'atmosphère des temps forts de soirée.

Caractéristiques et activation. Matériel adapté à un usage extérieur (étanchéité, tenue aux intempéries) ; alimentation et raccordement électrique adaptés, sans gêne pour la circulation du public (occultation, protège-câbles) ; dispositif activable et pilotable pour la soirée VIP du premier jour et la Garden Party du second jour, éteint ou en veille en journée.

Prestations techniques. Régie technique événementielle assurant l'exploitation et le pilotage de l'éclairage nocturne pendant les temps forts de soirée.

4.13 — Espace Conférence / Soirée (chapiteau principal)

Localisation et usage. Espace extérieur principal du festival, implanté sur le parking. Il constitue le cœur des temps forts et connaît plusieurs configurations successives : conférence de plus de 400 personnes en journée, soirée réservée aux invités (VIP et partenaires) le premier soir, et fermeture au profit des espaces extérieurs le second soir. Il accueille également, dans une partie du chapiteau, l'espace partenaires. Le CTS et les CTS complémentaires relèvent du lot dédié aux structures.

Structures scéniques. Mise en place d'une scène en praticables d'une surface d'environ 6 × 3 m : usage intérieur et extérieur, antidérapant, classement au feu M2 minimum, capacité de charge répartie admissible de 500 kg/m² ; hauteur 40 cm minimum ; couleur noir ; revêtement de scène moquette de type bleu ou noir ; juponnage lisse noir sur la face exposée au public, escalier ou rampe d'accès à la scène.

Pupitre. Mise à disposition d'un pupitre équipé d'un micro col de cygne, notamment pour l'inauguration et les prises de parole officielles.

Diffusion du son. Système de diffusion sonore dédié, dimensionné pour la double fonction conférence (plénière) et soirée : 6 points de diffusion répartis dans le chapiteau ; une console de régie son et vidéo dédiée à l'espace ; 4 micros HF pour la scène (intervenants, speaker) ; système adapté aux animations musicales de la soirée VIP – partenaires, permettant le raccordement (plug) d'un groupe de musique ou d'un DJ ; raccordement à la régie de site pour reprendre le son de la radio ou du live général.

Captation. La captation son et vidéo des conférences principales de cet espace, destinée à la retransmission en direct, est décrite à l'article 5.2.

Éclairage. Mise à disposition d'un éclairage d'ambiance sous le chapiteau : guirlandes de type guinguette sous le chapiteau ; guirlandes LED d'habillage de la bâche de toit intérieure.

Diffusion vidéo. Dispositif de diffusion vidéo comprenant 7 écrans : 1 écran de retour dédié sur la scène pour les intervenants (raccordé localement, hors solution de streaming) ; 2 écrans connectés / Smart TV de 65″ minimum de part et d'autre de la scène ; 4 écrans connectés / Smart TV répartis

sur les abords et les côtés du parterre de chaises. La retransmission est également assurée sur l'écran géant / mur LED (article 6), avec reprise sonore légère associée sur le site.

Occultation. Mise à disposition d'un dispositif d'occultation événementielle de type pipe and drape d'un développement d'environ 14 ml.

Espace partenaires. Mise à disposition, dans la partie du chapiteau dédiée à l'espace partenaires, de 2 écrans vidéo connectés / Smart TV de 50″ minimum.

Distribution électrique. Distribution électrique et prolongateurs sur l'ensemble de l'espace, avec une armoire de distribution et un câblage forte puissance raccordés au TGBT ; alimentation des points chauds et froids de la restauration sous le CTS traiteur.

Prestations techniques. Compte tenu de la complexité de cet espace et de ses configurations successives, une régie technique événementielle est dédiée à l'espace pour l'exploitation et les bascules de configuration.

5. Captation et retransmission en direct

Le présent article regroupe les dispositifs de captation audiovisuelle et de retransmission en direct du festival. Ces dispositifs assurent la captation des temps forts et leur diffusion en direct sur les supports du site (écrans des espaces, écran géant / mur LED), ainsi que leur enregistrement et leur remise à la CCI. Ils se distinguent de la production de contenus audiovisuels éditoriaux (reportage photo, films, teaser, aftermovie), qui relève d'un lot dédié.

5.1 — Plateau radio (Hall d'accueil)

Objet. Captation son et vidéo de l'émission du plateau radio du festival, installée au Hall d'accueil (article 4.1), et sa retransmission en direct sur les supports du site.

Moyens attendus. Dispositif de captation son du plateau (micros pour les animateurs et les invités, avec pieds et accessoires) ; table de mixage dédiée au plateau radio, raccordée à la régie centrale ; captation vidéo du plateau par une ou plusieurs caméras ; liaison des flux son et vidéo vers la régie centrale pour la diffusion sur les écrans du site et, le cas échéant, sur l'écran géant / mur LED.

5.2 — Captation des conférences du chapiteau principal

Objet. Captation son et vidéo des conférences thématiques et des temps forts de l'Espace Conférence / Soirée (article 4.13), et leur retransmission en direct.

Moyens attendus. Captation vidéo des interventions par deux caméras en plans fixes (façade et côté) ; prise du son issue du système de diffusion et des micros HF de l'espace ; liaison des flux vers la régie de l'espace et vers la régie centrale ; retransmission en direct sur les écrans de l'espace et sur l'écran géant / mur LED (article 6).

5.3 — Captation et suivi du speaker en déambulation

Objet. Captation son et vidéo mobile de l'animateur / speaker circulant sur le site, et sa réinjection dans la diffusion générale.

Moyens attendus. Micro HF pour le speaker en déambulation ; captation vidéo mobile par caméra équipée d'une liaison sans fil (transmission HF) vers la régie centrale ; réinjection du son dans la diffusion générale du site et de la vidéo vers les supports (écrans des espaces, mur LED extérieur) ; couverture des zones intérieures et extérieures pendant les créneaux d'animation.

5.4 — Dispositions communes

Toutes les captations décrites au présent article sont retransmises en direct et font l'objet d'un enregistrement remis à la CCI (article 5.6). Les flux convergent vers la régie son / vidéo centrale (article 4.1), qui gère l'aiguillage vers les supports de diffusion. Le titulaire mobilise le personnel technique dédié à la captation et à la régie vidéo (article 7). Les supports et contenus à diffuser (habillages, visuels, programme, logos) sont fournis par la CCI ; leur intégration aux flux de diffusion est assurée par le titulaire.

5.5 — Architecture de diffusion vidéo

Afin d'alléger le dispositif de distribution vidéo sur le site, le titulaire étudie et propose, lorsque cela est techniquement possible, une diffusion des flux vers les écrans des espaces par une solution de type streaming. Dans cette hypothèse, les écrans répartis sur les espaces (hors écran géant) sont des téléviseurs connectés / Smart TV. La plateforme de streaming est définie, après sélection du titulaire, en concertation avec les différents interlocuteurs, sous réserve de la connectivité du site. Cette solution est retenue sous réserve d'une obligation de résultat : le titulaire garantit la fiabilité de la diffusion, une latence maîtrisée et la continuité du service ; à défaut, il met en œuvre une solution de distribution filaire. L'écran géant / mur LED (article 6) demeure alimenté par un système de diffusion spécifique et dédié (processeur vidéo), indépendant de la solution de diffusion des écrans des espaces.

5.6 — Enregistrement et remise des contenus à la CCI

Objet. Outre la retransmission en direct, le titulaire assure l'enregistrement des captations du festival et leur remise à la CCI.

Contenus enregistrés. L'ensemble des captations sonores du festival (plateau radio, conférences du chapiteau, speaker en déambulation, pavillons et espaces recevant une diffusion) ; le flux vidéo diffusé sur les écrans du site, notamment sur l'écran géant / mur LED ; la captation son et vidéo du chapiteau principal correspondant aux conférences thématiques principales.

Nature des fichiers. Les enregistrements sont livrés sous forme de fichiers sources bruts, sans montage ni dérushage, exploitables dans des formats standard.

Modalités de remise. La remise s'effectue de manière dématérialisée et téléchargeable, via un espace de mise à disposition en ligne accessible à la CCI.

Moyens. Le titulaire met en œuvre les enregistreurs, la capacité de stockage et les moyens d'export nécessaires à la captation continue pendant toute la durée du festival.

Droits sur les enregistrements. Les droits sur les résultats et les enregistrements remis sont régis par l'article 14 du CCAP et les articles 34 à 37 du CCAG-FCS, sous réserve des précisions et dérogations du CCAP. Sont notamment concernés les droits nécessaires à la fixation, à la reproduction, à la communication au public en direct, en différé et à la demande, ainsi qu'à l'extraction et à l'intégration des enregistrements pour les destinations définies au CCAP. Les droits que le titulaire détient, notamment les droits voisins de producteur lorsqu'il a cette qualité, sont consentis dans les conditions du CCAP et compris dans les prix. La remise des fichiers bruts n'emporte pas, à elle seule, autorisation sur les œuvres, images, voix et prestations enregistrées.

La CCI organise le recueil des autorisations nécessaires pour les intervenants, partenaires et personnes qu'elle mobilise et pour les contenus qu'elle fournit. Le titulaire obtient les droits et autorisations relevant de ses propres contributions et des personnes qu'il mobilise. Avant la captation ou la diffusion, les parties identifient les autorisations requises et les restrictions applicables, notamment pour les interventions, les éventuels artistes-interprètes et les musiques. Le titulaire signale tout défaut d'autorisation ou toute restriction portée à sa connaissance et adapte

les flux diffusés et les enregistrements remis selon les consignes de la CCI, dans le respect des droits concernés et des stipulations de protection des données du CCAP.

Le titulaire identifie avant leur utilisation les contenus et éléments préexistants ou de tiers qu'il fournit, ainsi que leurs licences et restrictions. Il n'intègre pas un élément incompatible avec les usages prévus sans l'accord préalable de la CCI. La remise des enregistrements ne transfère pas les licences de ses équipements, logiciels ou plateformes standards. Les garanties et responsabilités respectives des parties sont celles du CCAP. La captation technique et la remise des fichiers bruts n'ajoutent aucune prestation de montage éditorial relevant du lot 4.

6. Diffusion de contenus sur mur LED extérieur

6.1 — Objet

Le présent article décrit le dispositif de diffusion audiovisuelle sur écran géant de type mur LED, implanté en extérieur (article 4.8). Ce dispositif assure la diffusion des contenus de la CCI et la retransmission du live du festival. Le mur LED constitue un support de diffusion distinct des écrans connectés des espaces (article 5.5) : il dispose de son propre système de diffusion dédié (processeur vidéo), indépendant de la solution de diffusion des écrans des espaces.

6.2 — Implantation

Le mur LED est implanté en extérieur, au carrefour du chapiteau principal, de l'espace détente / coworking et du bar à champagne, à proximité du TGBT, sur une structure autoportante lestée et sécurisée. Son implantation définitive est arrêtée en coordination avec la CCI.

6.3 — Caractéristiques techniques

- écran géant de type mur LED, sur pied, structure autoportante lestée et sécurisée, résistant au vent ;
- largeur minimale : 4 m, au format 16:9 ; le titulaire peut, s'il juge cette dimension insuffisante, proposer un format plus grand, dans la limite d'environ 6 m de largeur ;
- dalle LED d'extérieur résistante aux intempéries et à la pluie, indice de protection adapté à un usage extérieur prolongé ;
- luminosité élevée assurant une parfaite lisibilité en plein jour ;
- pas de pixel (pitch) adapté à la distance de visionnage sur l'espace ;
- processeur vidéo et système de diffusion dédiés, raccordés à la régie son / vidéo centrale (article 4.1).

6.4 — Contenus diffusés

Le mur LED assure la diffusion de la playlist, des visuels et des contenus fournis par la CCI (habillages, programme, mise en avant des partenaires, informations pratiques), et de la retransmission du live du festival (plateau radio, conférences du chapiteau, prises de parole et déambulations du speaker). Le son associé à la retransmission du live est diffusé sur l'ensemble du site via la régie son / vidéo centrale ; aucun renforcement sonore spécifique n'est requis au pied du mur LED. Les contenus et supports à diffuser sont fournis par la CCI ; leur intégration, leur mise en forme éventuelle et leur programmation de diffusion sont assurées par le titulaire.

6.5 — Alimentation électrique

Le mur LED fait l'objet d'une alimentation de puissance dédiée, raccordée au TGBT, avec protection et câblage forte puissance adaptés à la consommation du dispositif et à un usage extérieur.

6.6 — Prestations techniques

Régie technique et exploitation du mur LED pendant toute la durée du festival : mise en service, gestion de la programmation des contenus, bascule entre les contenus de la CCI et la retransmission du live, surveillance et maintenance du dispositif.

7. Manutention, engins, logistique, barriérage et prestations associées

7.1 — Personnel

Le titulaire mobilise le personnel nécessaire à la préparation, à l'exploitation et au repli de l'événement : une équipe de manutention en amont et en aval du festival ; des équipes dédiées au montage, au câblage, à l'installation, puis au démontage et au repli ; un personnel technique de permanence présent pendant les deux jours pour l'exploitation courante, la régie et le traitement des aléas ; un personnel dédié à la régie son / vidéo centrale et aux dispositifs de captation (article 5). Les frais de vie du personnel mobilisé (indemnités de déplacement, restauration, hébergement le cas échéant) sont réputés inclus dans les prix du présent lot et ne donnent lieu à aucune facturation complémentaire.

7.2 — Engins de manutention

Mise à disposition des engins de manutention adaptés à la logistique du site et à la mise en place des équipements techniques, notamment un chariot élévateur de type télescopique, équipé de béquilles / stabilisateurs. Les conducteurs disposent des autorisations de conduite correspondantes (type CACES R482 catégorie F ou équivalent). Le titulaire fournit les engins, leurs équipements de sécurité et le personnel qualifié pour leur conduite.

7.3 — Barriérage

Fourniture, pose et reprise d'un dispositif de barriérage de type mini-Heras (barrières Heras de demi-hauteur), pour un linéaire d'environ 100 ml, destiné à la délimitation et à la sécurisation des zones du festival définies par la CCI. La prestation comprend la fourniture, le transport, la pose, le repli et la manutention associée.

Il est toutefois possible que le barriérage soit fourni par l'un des partenaires de l'événement. Afin de couvrir les deux hypothèses, le bordereau des prix unitaires (BPU) et le détail quantitatif estimatif (DQE) distinguent deux lignes : une ligne avec fourniture des barrières par le titulaire (comprenant la fourniture, la pose, le repli et la manutention) ; une ligne de manutention seule (installation et désinstallation des barrières sur site), applicable lorsque les barrières sont fournies par un partenaire.

7.4 — Moyens de communication

Mise à disposition de moyens de communication de type talkie-walkie : 8 appareils pour les équipes de la CCI ; 2 appareils dédiés à la liaison entre les équipes techniques de la CCI et le titulaire. Les talkies-walkies supplémentaires nécessaires aux propres équipes techniques du titulaire sont à prévoir et à chiffrer par celui-ci en fonction de son organisation.

7.5 — Sanitaires extérieurs

Mise à disposition de sanitaires extérieurs de type module raccordable H/F/PMR, à raccorder aux réseaux du site : configuration mixte femmes / hommes / PMR, avec WC, urinoirs, lavabos et accès PMR par rampe ; raccordements (alimentation électrique prise P17 32A monophasé, alimentation en eau Ø ¾″, évacuation des eaux usées Ø 125 mm) ; le nombre de modules est précisé au bon de

commande selon la jauge et la configuration retenues ; le titulaire assure le raccordement aux fluides du site, la mise en service, l'entretien et le repli.

7.6 — Transport et logistique

Le titulaire assure l'ensemble des opérations de transport liées aux prestations du lot : acheminement aller et retour de tous les matériels, équipements et structures scéniques jusqu'au site (12 rue André Huet, 51100 Reims) ; transport réalisé aux risques et périls du titulaire, avec les moyens adaptés ; les modalités et moyens d'acheminement sont laissés à l'appréciation du titulaire et ne peuvent donner lieu à aucun surcoût lié aux contraintes spécifiques du site ; les frais de transport sont réputés inclus dans les prix.

7.7 — Régie technique événementielle

L'exploitation technique de l'ensemble des espaces du festival est assurée par une régie technique événementielle, mutualisée pour tous les espaces et pour toute la durée de l'événement. Elle assure la supervision, l'aiguillage des flux son et vidéo, les bascules de configuration (notamment du chapiteau principal), le pilotage de l'éclairage nocturne, la retransmission du live et le traitement des aléas techniques. Cette régie constitue une prestation unique et transversale : elle est décrite et chiffrée une seule fois au présent article, et n'est pas reprise espace par espace.

8. Modalités de commande, livraison, montage, garantie et service après-vente

8.1 — Émission et exécution des bons de commande

Le marché étant exécuté par bons de commande, chaque commande de la CCI précise la nature des prestations retenues, les quantités, les espaces concernés, les délais d'exécution et, le cas échéant, les conditions particulières de mise en œuvre. Les prestations sont exécutées conformément aux prix unitaires du bordereau (BPU). Les besoins étant susceptibles d'évoluer jusqu'à une échéance proche de l'événement, la CCI communique ses bons de commande dans les meilleurs délais afin de permettre au titulaire d'organiser ses approvisionnements, ses moyens et son personnel.

8.2 — Conditions et modalités de livraison et de montage

La livraison intervient à l'adresse suivante : 12 rue André Huet – 51100 Reims. Les livraisons et installations sont programmées, en coordination avec la CCI, la régie générale et le titulaire du lot dédié aux structures, sur les créneaux définis en amont du festival. Le titulaire respecte impérativement le planning arrêté, les installations techniques prenant appui sur les structures qui doivent être disponibles et sécurisées au préalable. Outre la livraison, la prestation comprend le déballage ; l'assemblage et l'installation des matériels, le câblage, la fixation ou le lestage des équipements (écrans, mur LED, structures scéniques) ; les réglages et la mise en service ; la reprise des emballages et le nettoyage de la zone d'intervention.

8.3 — Moyens de livraison et d'acheminement

Les modalités de livraison et d'acheminement sur le site sont laissées à l'appréciation du titulaire. Elles ne peuvent donner lieu à aucun surcoût lié aux contraintes spécifiques du site et doivent garantir le parfait état des environnements intérieurs et extérieurs. Les expéditions sont réalisées aux risques et périls du titulaire. Les véhicules sont équipés des moyens nécessaires au déchargement (hayon, transpalette). Le titulaire assure le déchargement, la livraison en état et le montage, sans apporter de gêne au bon fonctionnement de l'établissement. Les engins de montage et de manutention sont à la charge du titulaire (article 7.2).

8.4 — Coordination et planning

Le titulaire s'inscrit dans le planning général d'installation, d'exploitation et de démontage de l'événement, en coordination technique avec la CCI, la régie générale et les autres intervenants, notamment le titulaire du lot dédié aux structures. Il prend connaissance des contraintes d'accès aux bâtiments et de circulation, et ne peut se prévaloir d'une contrainte pouvant avoir un impact sur les conditions de livraison, de câblage ou de montage. Il assure une présence de coordination lors des livraisons, du montage et du démontage, et pendant l'exploitation.

8.5 — Protection des ouvrages, des matériels et du site

Le titulaire fait son affaire des contraintes de livraison et d'accès et respecte le règlement de l'immeuble. Il prend à sa charge la protection des sols et des murs ; Le titulaire prend à sa charge les protections nécessaires aux interventions qui lui incombent. Il répond des dommages qui lui sont imputables ou imputables à ses intervenants, constatés notamment par états des lieux contradictoires. Les responsabilités de chaque partie demeurent appréciées conformément aux règles applicables. Il demeure responsable de l'état des matériels livrés et installés jusqu'aux opérations de réception. Un état des lieux est réalisé avant et après les opérations. Le titulaire enlève à ses frais l'ensemble de ses emballages et déchets. Il est responsable des dégâts qu'il pourrait occasionner sur ses matériels, sur les ouvrages ou mobiliers des autres intervenants ou sur les ouvrages mitoyens ; la remise en état est à sa charge. Il prend toutes les précautions utiles (protections, calfeutrage et protection des câbles, protection contre le vol et le vandalisme, EPI) et assure une surveillance sérieuse des installations. Chaque partie demeure responsable des faits qui lui sont imputables selon les règles applicables.

8.6 — Sécurité et conformité en exploitation

L'ensemble des matériels et installations est conforme aux normes applicables (ERP, sécurité incendie, sécurité électrique, accessibilité PMR — voir article 3.6). Le titulaire fournit, avant l'ouverture au public, les attestations, procès-verbaux et documents de conformité requis, notamment pour les installations électriques et les structures scéniques. Il garantit la sécurité, la stabilité et le bon fonctionnement de l'ensemble des matériels et installations pendant toute la durée de l'événement.

8.7 — Maintenance, garantie et service après-vente

Pendant toute la durée de l'événement, le titulaire assure la maintenance, le dépannage et l'assistance technique des matériels et installations, ainsi qu'une permanence permettant le traitement rapide des aléas techniques (régie, article 7.7). Les matériels et fournitures sont garantis contre tout vice de fabrication, défaut de matière ou défaut de montage, suivant les usages de la profession. Le titulaire s'engage à fournir les services de réparation, de dépannage et d'assistance nécessaires, ainsi que les attestations de vérification de sécurité et les procès-verbaux prouvant la conformité et la viabilité des matériels utilisés. Les délais d'intervention en cas d'incident sont précisés dans l'offre du candidat.

8.8 — Assurances et responsabilité

Le titulaire est titulaire des assurances nécessaires à l'exercice de son activité et couvrant l'ensemble de ses interventions dans le cadre du présent lot, notamment une assurance de responsabilité civile professionnelle, ainsi que les assurances couvrant les matériels, les installations techniques et électriques, les structures scéniques, le levage et la manutention. Il en justifie sur demande par la production des attestations correspondantes, en cours de validité, et fournit, à l'appui de son offre, la valeur d'assurance des matériels mis à disposition. Le titulaire demeure responsable de ses matériels et de ses installations ; la CCI ne peut être tenue responsable des dommages, vols

ou pertes les affectant. Le titulaire répond des dommages qu'il pourrait causer, du fait de ses interventions ou de ses installations, aux personnes, aux biens, aux installations du site ou aux autres intervenants ; la remise en état ou la réparation est à sa charge.

9. Exclusions et interfaces

9.1 — Prestations exclues du présent lot

Ne relèvent pas du présent lot et ne sont pas à la charge du titulaire :

- les chapiteaux, tentes et structures (CTS) et leurs éléments associés : les CTS, planchers, rampes d'accessibilité PMR, protections contre les intempéries, voiles d'ombrage, structure couverte du bar à champagne, plan pluie et tonnelles relèvent du lot dédié aux structures. Les installations techniques du présent lot prennent appui sur ces structures ;
- les aménagements scénographiques, le mobilier et la décoration, relevant du lot dédié ;
- la production de contenus audiovisuels éditoriaux (reportage photo, vidéo, teaser, aftermovie, capsules), relevant du lot dédié ; le présent lot n'assure que la captation technique et la retransmission en direct, ainsi que l'enregistrement des flux remis à la CCI ;
- la régie générale et la coordination générale de l'événement, assurées hors du présent lot ;
- l'aménagement et les moyens de la zone régie générale et du poste de commandement de sécurité (Cafétéria, article 4.2) ;
- les prestations de gardiennage et de sécurité (surveillance, contrôle d'accès, agents de sécurité), relevant d'un lot dédié ;
- la restauration (food-trucks, beer-trucks, bar à champagne au sens du service, office traiteur, prestations culinaires), relevant d'intervenants tiers ; le présent lot assure l'alimentation électrique des points de restauration ;
- les contenus et supports à diffuser (visuels, habillages, programme, logos, playlists), fournis par la CCI ; le titulaire en assure l'intégration aux flux de diffusion ;
- les micros HF et l'écran existant du Pavillon 5 (article 4.5), fournis par la CCI ;
- la connectivité et les liaisons réseau / Wi-Fi du site (article 5.5), fournies par la CCI selon son dispositif en place.

9.2 — Interfaces et coordination

Le titulaire assure la coordination technique de ses interventions avec l'ensemble des intervenants de l'événement, sans en assumer le pilotage :

- avec la régie générale : respect du planning général, des implantations et des jalons de montage, d'exploitation et de démontage ;
- avec les équipes opérationnelles, organisationnelles et décisionnaires de la CCI : validation des choix, arbitrages et ajustements nécessaires ;
- avec le titulaire du lot dédié aux structures : les installations techniques prenant appui sur les CTS, le titulaire coordonne son calendrier d'intervention afin d'installer ses matériels une fois les structures disponibles et sécurisées, et de réaliser les cheminements de câbles et les raccordements ;
- avec les équipes techniques de la CCI : raccordements électriques et fluides, réseau et Wi-Fi (article 5.5), écran et système son existants du Pavillon 5 (article 4.5) ;
- avec les intervenants de la restauration : positionnement et raccordement des points de restauration (électricité, fluides) ;

- avec les autres lots du marché : le titulaire se coordonne pour la bonne articulation technique de l'ensemble des prestations.

Le titulaire signale à la CCI, dans les meilleurs délais, toute difficulté d'interface susceptible d'affecter la bonne exécution de ses prestations ou la sécurité de l'événement.

9.2.1 — Référent et réunions de coordination

Le titulaire désigne un référent, interlocuteur unique de la CCI pour la préparation, le montage, l'exploitation et le démontage des structures.

Il participe aux réunions de coordination organisées par la CCI, notamment :

- réunion de lancement sur le site de la CCI
- réunions intermédiaires sur le site ou en visio au choix de la CCI
- réunions de synthèse technique avec les autres lots sur le site de la CCI
- réunion de retour d'expérience après l'événement sur le site de la CCI

9.2 .2— Planning de montage et de démontage

Le planning détaillé de montage, d'exploitation et de démontage des structures est arrêté en réunion de coordination et validé par la CCI. Ce planning deviendra contractuel.

Tout décalage de planning susceptible d'impacter les autres lots doit être signalé immédiatement à la CCI, qui fixe les mesures correctives.

8.2.3 — Contrôles et essais

La CCI peut procéder ou faire procéder à tout contrôle ou essai jugé utile pour vérifier la conformité des prestations du titulaire aux prescriptions du présent CCTP et aux textes applicables, sans que cela ne diminue la responsabilité du titulaire.

En cas de non-conformité constatée, la CCI met en demeure le titulaire d'y remédier dans un délai qu'elle fixe. À défaut de mise en conformité dans ce délai, il peut être fait application des pénalités et mesures prévues au CCAP, sans préjudice de la possibilité de faire exécuter les travaux aux frais et risques du titulaire.